

*LEXIQUE

ANTAI : Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions

Contravention : sanction pénale établie par la police suite au constat d'une infraction, par ex. : amende, procès-verbal (PV), etc.

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques = Trésor Public

Majoration : augmentation du montant

RAPO : Recours Administratif Préalable Obligatoire = recours amiable auprès de la Ville de Joinville-le-Pont

Recouvrement : action du comptable public pour récupérer une somme (sur salaire, pension, etc.)

TSP : Tribunal du Stationnement Payant, compétent en matière de FPS au niveau national

Le FPS est adressé au propriétaire du véhicule qui est responsable de son paiement.

À la différence des contraventions*, il est impossible de désigner un conducteur pour lui transférer le FPS.

Aucun duplicata ne peut être délivré.

Le FPS

est un mode de paiement du stationnement.

n'est pas une sanction comme le sont les contraventions*.

INFORMATION SUR LE STATIONNEMENT



OU SUR

www.joinville-le-pont.fr

Direction de la Communication - Impression : Ville de Joinville-le-Pont - 2025



Le FPS

(Forfait Post-Stationnement)



L'essentiel pour

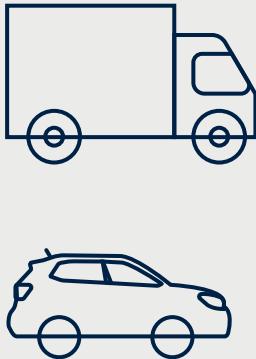
- le payer -

- déposer un recours -

Le stationnement peut être payé :

- sur les horodateurs
- via les applications mobiles
- plus tard **sous forme de FPS**

FPS INITIAL



AVIS DE PAIEMENT FPS

Envoyé par l'ANTAI*
à l'adresse du certificat
d'immatriculation



FPS MAJORÉ (+ 50€)

AVERTISSEMENT FPS MAJORÉ

Envoyé par la DGFIP*
à l'adresse fiscale
du propriétaire du véhicule



**Le recours ne suspend
pas les délais de
paiement.**

Conseil : payer le FPS
pour éviter la majoration*
voire le recouvrement*.

Tout FPS annulé est
remboursé.

Je paye



Dans les 3 mois à réception de l'avis
sur stationnement.gouv.fr



-30%

Si je paye dans les
9 jours à partir de
la date d'émission
du FPS

Dès réception de l'avertissement
sur amendes.gouv.fr



- 20%

si je paye
dans le mois

**Je dépose
un recours**



AMIABLE

Dans le mois
à réception de l'avis

Déposer un RAPO* sur

<https://moovia-stationnement.com>

CONTENTIEUX

Dans le mois
à réception de l'avertissement

Saisir le TSP* sur

tribunal-stationnement-payant.fr

Retrouvez les autres
modes de paiement
et recours sur les
documents reçus
sur l'avis de
paiement FPS
ou le FPS majoré

*voir lexique au dos